

## Les droits sociaux constitutionnels: des droits de deuxième zone?

Par **Freddie**, le 12/02/2015 à 16:46

Bonjour,

J'ai une présentation à faire sur le sujet "Les droits sociaux constitutionnels sont-ils des droits de deuxième zone ?" mais je ne comprends pas. Si quelqu'un comprend le sujet, se il vous plaît pouvez-vous me l'expliquer?

Merci!!

Par **bulle**, le 12/02/2015 à 22:13

Bonjour,

D'une manière globale, les droits fondamentaux de 1ère zone/1ère génération sont par exemple la liberté d'expression, de religion, droit à la vie... ce sont les droits qui sont nés de la révolution et ils sont principalement civils et politiques.

Les droits de deuxième génération/de 2ème zone sont ceux qui sont venus remédier à l'insécurité, la précarité des travailleurs, aux problèmes socio-culturels, aux inégalités sociales (droit au travail, à la grève, au logement, etc), ce sont des droits économiques, sociaux et culturels.

Pour info, il existe également des droits de 3ème et 4ème génération.

Votre sujet appelle une réponse en:

I/ oui ou non

II/mais

Il vous faudra faire la liste des droits sociaux constitutionnels et voir s'ils entrent dans les droits de 2nde zone ou non.